



-au secteur de l'éducation non formelle-

Luxembourg, 3 avril 2025

Agence pour le développement de la qualité dans les secteurs de l'enfance et de la jeunesse
Division Formation Continue
No/réf. 2025/04/24/adq/FOCO

Concerne : Dispositif de développement professionnel | Communication au secteur de l'éducation non formelle¹

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que depuis janvier 2025, notre Division Formation Continue, précédemment rattachée au SNJ, fait désormais partie de ***l'Agence pour le développement de la qualité dans les secteurs de l'enfance et de la jeunesse***.

La nouvelle adresse mail officielle sera formation.enf@men.lu. L'utilisation des anciennes adresses mail, générera un message de rappel automatique avec la nouvelle adresse.

Veillez donc noter que les adresses mail suivantes **ne seront désormais plus en service** : validationformation@snj.lu et creditsheures@snj.lu.

1. Accéder à notre dispositif de développement professionnel

Formations standard

Vous pouvez consulter notre catalogue de formations disponibles en ligne proposées par nos agences de formation partenaires. Les formations sont à votre disposition sur notre site : [Catalogue des formations standard ENF](#). Pensez dans la consultation du catalogue qu'il est possible de les demander aussi en formation standard sur place.

Offre sur mesure

- Formations sur mesure

Si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez dans le catalogue, les agences de formation peuvent créer une formation spécifique pour vous, même avec un accompagnement de processus. Cette offre est soumise à un crédit d'heures limité, alors pensez à consulter les détails ici : [Accès à notre offre ENF](#).

¹ ci-après *secteur ENF*



- **Accompagnement de processus**

L'accompagnement de processus est une offre sur mesure pour une structure qui souhaite :

- un accompagnement individualisé sur une thématique spécifique de leur pratique pédagogique quotidienne,
- un support dans la mise en pratique des contenus des formations,
- l'observation de la pratique avec une synthèse et un feedback,
- le développement et la consultance par rapport au CAG et à une stratégie conceptuelle.

- **Comment procéder ?**

Contactez l'une de nos six [Agences de formation](#). L'agence de formation se charge de l'organisation complète : formateur, date et lieu de la formation.

Coaching et supervision

Vous avez besoin de coaching ou de supervision pour votre structure ? Les agences de formation seront ravies de vous accompagner. Les démarches sont identiques à celles des formations sur mesure. Consultez les détails [ici](#). L'engagement du coach doit se faire via les agences de formation. Elles sont responsables d'accréditer les coachs conformément aux critères validés.

Formation hors programme

Toutefois, si la formation que vous souhaitez suivre ne figure pas dans notre catalogue et que les agences de formation ne peuvent pas répondre à votre demande, il est possible de demander une validation de celle-ci afin qu'elle soit reconnue en tant que formation continue. Afin de pouvoir soumettre votre demande de validation, veuillez trouver le formulaire sous le lien suivant : [Formulaire de demande de validation hors programme](#).

2. Nouveaux formulaires pour 2025

Les nouveaux formulaires sont désormais disponibles en ligne. Vous pouvez les télécharger sur : [Formulaires 2025](#).

3. Crédit d'heures 2025

Le système du crédit d'heures reste inchangé pour 2025 : vous bénéficiez de 24 heures de formation ou de coaching pour chaque tranche de 12 collaborateurs sous contrat CDI. Pensez à remettre vos compteurs à zéro pour démarrer l'année sur de bonnes bases !

4. Nouveau Portail pour le dispositif de développement professionnel

Spoiler

Le nouveau portail web dédié au développement professionnel portera le nom de « **Plattform'** » et il incarne **l'identité commune du dispositif**, identité, représentée par le ministère et les six agences de formation.



La mise en ligne de cette plateforme est prévue dans les douze prochains mois. La date exacte de lancement sera communiquée au secteur dès qu'elle sera confirmée. Le fonctionnement actuel reste inchangé jusqu'au lancement officiel.

Ce communiqué est à titre informatif uniquement et n'exige, pour l'instant, aucune action de la part des structures.

Ce **nouveau portail** offrira plusieurs avantages :

- Une vue centralisée sur l'ensemble de l'offre de développement professionnel
- Une inscription simplifiée, permettant aux utilisateurs de s'inscrire à partir d'un seul endroit, sans avoir à créer plusieurs comptes d'utilisateur avec différents mots de passe sur divers sites
- Un suivi facilité du statut des inscriptions et des modifications associées
- Un accès centralisé aux certificats de participation

MyGuichet.lu

Comme c'est déjà le cas actuellement, l'inscription aux formations se fera par le chargé de direction ou toute autre personne désignée par le gestionnaire. Lors de l'inscription sur le nouveau portail, celui-ci sera automatiquement redirigé vers MyGuichet.lu et devra d'abord sélectionner l'espace professionnel certifié de la structure pour laquelle l'inscription est à réaliser, puis créer la démarche correspondante. Cette démarche consistera en un formulaire numérique à remplir avec les informations requises pour garantir une inscription correcte.

Par ailleurs, MyGuichet.lu mettra à disposition deux espaces dédiés :

- **Espace professionnel**

Toute structure, disposant d'un *ID Structure* délivré par la Division Formation Continue, devra créer un espace professionnel dédié sur MyGuichet.lu ou utiliser un espace professionnel déjà existant. L'accès sera réservé au chargé de direction de la structure ainsi qu'à toute autre personne désignée par le gestionnaire.

L'espace professionnel sera certifié avec un token d'activation unique, qui sera transmis ultérieurement à chaque structure bénéficiant du dispositif de développement professionnel. C'est pourquoi nous vous avons demandé de mettre à jour les informations de votre structure.

Grâce à cet espace professionnel, les utilisateurs pourront :

- Inscrire leur personnel aux formations et aux coachings
- Suivre l'avancement des démarches en cours
- Recevoir les notifications en cas de modifications des inscriptions
- Télécharger les certificats de participation



Les seules données requises pour l'inscription d'un collaborateur sont :

- Le nom
- Le prénom
- Le matricule social
- L'adresse email du participant :
L'adresse email est obligatoire en cas de de formation en e-learning, sinon elle est optionnelle. Il faut néanmoins savoir que si celle-ci n'est pas renseignée, l'agence ne pourra pas communiquer des informations utiles directement au participant.

- **Espace privé**

A partir de son propre espace privé sur MyGuichet.lu, le participant pourra :

- Consulter les communications liées aux inscriptions aux formations et aux coachings
- Télécharger ses certificats de participation

Pour les participants qui ne disposent pas d'un espace privé MyGuichet.lu, celui-ci pourra facilement être créé en temps utile.

En activant l'option « e-delivery », le participant pourra recevoir automatiquement par e-mail des notifications relatives à ses inscriptions et aux éventuels changements, sans devoir se connecter à MyGuichet.lu à chaque fois.

Des instructions plus détaillées concernant l'activation du compte professionnel et d'autres démarches seront communiquées dans une seconde phase.

Ici quelques liens pour les curieux :

- [Comment créer un espace professionnel sur MyGuichet.lu en tant que nouvel utilisateur ?](#)
- [Comment certifier un espace professionnel sur MyGuichet.lu ?](#)
- [Comment s'enregistrer sur MyGuichet.lu ?](#)

Confiants dans une collaboration réussie, nous restons à votre écoute pour répondre aux besoins spécifiques de votre secteur en plein processus de développement de la qualité.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Raoul Wirion

Chef de l'Agence pour le développement de
la qualité dans les secteurs de l'enfance et de la jeunesse